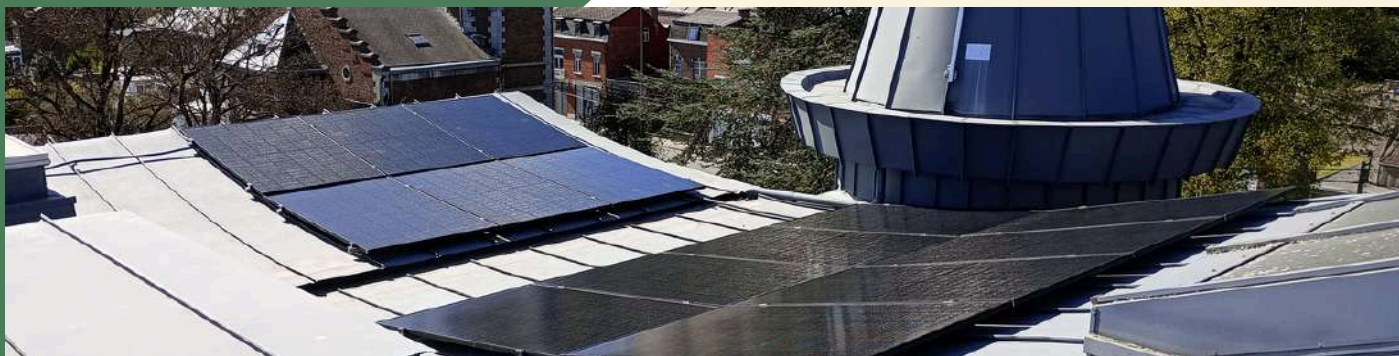




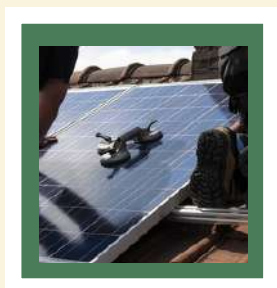
Action ENR2

Installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments communaux (scolaires)

Contexte

Les panneaux photovoltaïques représentent une solution efficace pour réduire la dépendance énergétique des bâtiments publics tout en produisant de l'énergie verte. Installer des panneaux sur les toitures des écoles et autres bâtiments communaux permettrait à la commune de produire sa propre électricité, de réduire les coûts de fonctionnement et de montrer l'exemple en matière d'énergies renouvelables.

Actions à mener



- Réaliser une étude technique pour déterminer la faisabilité d'installation des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.
- Évaluer le financement des projets, en recherchant des aides régionales.
- Choisir un prestataire pour l'installation des panneaux après un appel d'offres, en tenant compte de la qualité, du coût et de la durée de l'installation.
- Mettre en place un suivi de la production d'énergie pour évaluer les économies réalisées et les bénéfices environnementaux de l'installation.

Situation actuelle :

L'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux a débuté. En avril 2025, des panneaux ont été installés sur la maison communale (24 panneaux de 440 WC) et sur l'info-tourisme (11 panneaux de 440 WC). Nous étudions d'autres opportunités dans le cadre de cette action.